

# MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO (le ROM)

## Règlement officiel

### Concours ROM intemporel pour les Membres 2022

#### 1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours ROM intemporel pour les Membres (le « Concours ») débute à 00 h 00 min 01 s, heure de l'Est (« HE ») le 28 novembre 2022 et se termine à 23 h 59 min 59 s, HE, le vendredi 31 mars 2023 (la « Période du concours »). En participant à ce concours, chaque personne participante accepte de respecter et d'être liée par le présent règlement officiel et par toutes les décisions du Musée royal de l'Ontario (le « ROM » ou le « Commanditaire »), qui sont définitives et exécutoires, sans droit d'appel, pour tout ce qui concerne le Concours et l'attribution de ses prix, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité ou la disqualification des participations, ou les deux à la fois.

#### 2. ADMISSIBILITÉ

Une participation automatique au Concours est accordée à toutes les catégories suivantes de titulaires de carte de Membre du Musée royal de l'Ontario (le « ROM ») dont l'adhésion est activée et en règle à 23 h 59 min 59 s HE vendredi 31 mars 2023 (la fin de la période du Concours) : Membre individuel, Duo, Duo+ami.e, Famille, Cercle des conservateurs, Cercle du directeur, Cercle des jeunes mécènes, Cercle de la découverte et Cercle royal des mécènes.

Tous les résidents en règle de l'Ontario, au Canada, âgés d'au moins 18 ans au moment de leur candidature, peuvent participer au Concours. Les employés, les bénévoles et les fournisseurs du ROM, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs, peu importe où ils résident) et les personnes vivant à la même adresse, quels que soient leurs liens, n'ont pas le droit de participer au concours ni de remporter un prix.

#### 3. COMMENT PARTICIPER

**Aucun achat n'est requis.** Pour être admissible à recevoir automatiquement une (1) participation au concours, votre adhésion comme Membre du ROM doit être activée et en règle à 23 h 59 min 59 s (heure normale de l'Est) le vendredi 31 mars 2023. Si une personne qui est Membre du ROM ne souhaite pas être automatiquement inscrite au Concours, elle devra envoyer un courriel à [membership@rom.on.ca](mailto:membership@rom.on.ca) avec pour objet la mention « Concours ROM intemporel pour les Membres : NE SOUHAITE PAS PARTICIPER » et le Commanditaire du Concours supprimera toute participation que cette personne aurait autrement pu obtenir dans le cadre de ce concours.

Afin de participer au Concours (sans faire d'achat), faites simplement parvenir par courriel un court texte de 500 mots dont vous êtes l'auteur sur le concept d'immortalité et sur la façon dont vous, personnellement, vivrez dans ce que vous survivra. Envoyez le texte dans le corps du courriel ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone durant la période du Concours à

l'adresse [membership@rom.on.ca](mailto:membership@rom.on.ca) avec pour objet « Concours ROM intemporel pour les Membres ». Le ROM n'est pas tenu de correspondre par la suite à aucun des participants du Concours.

Limite d'une participation au Concours par personne, quelle que soit la méthode de participation. Plusieurs participations provenant d'une même adresse seront disqualifiées.

#### **4. PRIX**

Il y a cinq (5) grands prix à gagner, chacun consistant en une (1) adhésion intemporelle comme Membre du ROM (chacune étant un « prix »). L'adhésion intemporelle comme Membre du ROM donne un accès illimité à vie à un (1) Membre nommé, à un (1) invité et jusqu'à quatre enfants (de 17 ans et moins). L'adhésion intemporelle comme Membre du ROM donne droit à tous les avantages que comporte une telle adhésion.

La valeur au détail approximative de chaque prix est de 11 700 dollars (sur la base d'une durée de vie estimée à 30 ans multipliée par deux (2) durées de vie au coût à jour d'une l'adhésion familiale comme Membre du ROM). Le prix est valable pour la durée de deux vies. Le prix peut être transféré de la personne gagnante à l'origine à son décès à l'héritier de son choix. L'héritier choisi ne peut pas transmettre l'adhésion à un descendant. Le prix doit être légué à une autre personne au décès de la personne gagnante.

Le prix doit être accepté tel qu'il est remis et il n'est ni transférable ni convertible en espèces. Aucune substitution n'est possible, sauf à la discrétion du ROM. Le ROM se réserve le droit de remplacer le prix ou toute portion de celui-ci par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est pas offert au moment de l'attribution, y compris, mais sans s'y limiter, et uniquement à la discrétion du ROM, au moyen d'un prix en espèces si le prix n'est pas disponible au moment de son attribution. La personne gagnante assume toute responsabilité pour les dommages ou préjudices causés, ou prétendument causés, par sa participation au Concours, ou par l'utilisation ou le refus du prix et de son encaissement. Celui-ci ne peut être cumulé en tout ou en partie avec un rabais, une autre promotion, ni offre spéciale. Toute partie inutilisée du prix sera annulée. Les prix ne seront attribués qu'à la personne qui est le détenteur de la carte identifié dans le compte de Membre du ROM. Tous les autres coûts ou dépenses associés au prix et non spécifiés dans le présent document sont à la charge des personnes gagnantes qui auront été sélectionnées.

#### **5. TIRAGE, CHANCES DE GAGNER ET SÉLECTION DES GAGNANTS**

Le 25 avril 2023 à Toronto, en Ontario, vers 10 h (HE) (la « date du tirage »), cinq (5) personnes participantes admissibles seront sélectionnées par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles. Les chances d'être sélectionné dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

Les participants sélectionnés seront avisés par courriel au numéro de téléphone ou à l'adresse électronique fournis au moment de l'inscription dans les deux semaines suivant la date du tirage. Le ROM fera jusqu'à trois (3) tentatives pour contacter chaque participant sélectionné. Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés doivent : (i) répondre à l'avis de sélection dans un

délai d'un jour ouvrable après la première tentative du commanditaire ; (ii) répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un temps limité, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre ; (iii) signer et renvoyer au Commanditaire, dans les trois (3) jours ouvrables suivant son envoi par celui-ci, un formulaire de déclaration et de renonciation écrit, dégageant le ROM, ses sociétés et agents affiliés, ses agences de publicité et de promotion, les juges du concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants respectifs, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (les « Parties libérées ») de toute responsabilité liée à ce concours ou à l'utilisation, au mauvais usage, à l'attribution ou à la possession de tout prix, et accordant au ROM le droit d'utiliser le nom, l'adresse et la photo du participant sélectionné dans toute forme de publicité liée au Concours (la « libération ») et (iv) se conformer autrement au présent Règlement officiel.

Le retour d'un prix ou d'un avis de gagnant comme étant non distribuable, l'incapacité de joindre le participant sélectionné ou l'incapacité du participant sélectionné de répondre à l'avis dans les trois (3) jours ouvrables suivant la première tentative du commanditaire ou de son agent, l'incapacité de fournir la preuve d'admissibilité (si demandée), la décharge ou tout autre document requis en temps opportun, le fait de ne pas répondre correctement à la question réglementaire ou tout autre manquement au présent règlement officiel peut entraîner la disqualification, l'annulation du prix et, à la seule discrétion du commanditaire, la sélection d'un autre participant admissible pour le prix annulé, conformément au présent Règlement officiel, qui sera soumis à la disqualification de la même manière.

## **6. CONFIDENTIALITÉ**

Le ROM utilisera les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours pour l'administrer, y compris pour communiquer avec les gagnants éventuels, conformément à la Section IV précédente et à la [Politique de protection de la vie privée](#) du ROM.

## **7. RÉSERVE DES DROITS DU COMMANDITAIRE D'ANNULER, DE SUSPENDRE, DE MODIFIER OU DE METTRE FIN AU CONCOURS**

Le ROM a le droit de modifier, d'annuler, de suspendre ou de mettre fin au concours, à sa seule discrétion et sans avis préalable. Le ROM a notamment le droit de modifier le Règlement officiel du concours, peu importe la raison, y compris notamment l'infestation par un virus ou un bogue informatique, la falsification, l'intervention non autorisée, la fraude, une défaillance technique, l'impossibilité de mettre le concours en œuvre ou le délai requis pour le faire, ou tout autre motif indépendant de la volonté du ROM qui affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite adéquate du concours. Le ROM se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le déroulement du Concours, qui enfreint le Règlement officiel ou qui agit dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne associée à ce concours.

## **8. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

En participant au concours, en acceptant ou utilisant n'importe quel prix ou bénéfice, les candidats exonèrent le ROM et ses agences de publicité ainsi que leurs représentants, administrateurs, directeurs, agents, employés, bénévoles, entreprises affiliées et partenaires (les Parties libérées) de toute responsabilité concernant tout dommage, préjudice, réclamation,

perte ou coût en lien avec le concours ou avec l'acceptation, la possession, l'usage ou la jouissance d'un prix (incluant notamment les réclamations, coûts, préjudices, pertes et dommages relatifs à des dommages corporels ou au décès, à la perte ou à la destruction de biens, aux droits à la vie privée ou à l'image publique, à la diffamation ou à un portrait montré sous un faux jour). Le ROM décline toute responsabilité concernant ce qui suit :

1. l'erreur, l'omission, l'interruption, la suppression, le défaut, le délai ou la défaillance dans la transmission des participations ou le déroulement du concours ;
2. la sécurité ou la confidentialité des informations transmises par réseau informatique, ou l'atteinte à la vie privée due à l'interférence de pirates informatiques ou autres ;
3. le vol, la destruction, l'accès non autorisé ou la corruption des participations ;
4. les problèmes ou défaillances techniques affectant n'importe quel matériel informatique, logiciel, réseau, ligne, système en ligne, fournisseur ou serveur associé au concours ou utilisé dans ce contexte, que les problèmes proviennent des candidats, du ROM ou d'une autre source ;
5. le défaut de recevoir une participation dans les délais prescrits à cause de problèmes techniques ou d'une surcharge du trafic sur Internet ou un site Web, ou d'une combinaison de ces situations ;
6. la réception d'une participation incomplète, inexacte, illisible, confuse, inefficace ou mal acheminée ;
7. les dommages ou préjudices causés à des ordinateurs par suite de la participation au concours ou du téléchargement de documents connexes ;
8. les différends, dommages, réclamations, frais, coûts ou préjudices résultant de l'utilisation ou de la jouissance d'un prix ;
9. les délais, les reports, la suspension ou l'arrêt du concours.

## **9. MODALITÉS ET CONDITIONS**

En participant au concours, les candidats acceptent de se conformer à toutes les modalités et dispositions du règlement officiel et du ROM, qui sont définitives et obligatoires (et ne peuvent être soumises à un appel ni une vérification), pour toutes les questions afférentes au concours. Le ROM peut, à sa discrétion, disqualifier les candidats coupables de falsification, de toute autre forme d'abus ou de non-respect d'un aspect quelconque du concours ou du règlement officiel. Pour gagner un prix, il faut remplir toutes les conditions énoncées dans le présent document. Les participations en masse, les participations automatisées, les participations soumises par des tiers et toute participation ou réclamation de prix tardive, incomplète, frauduleuse, illisible, non identifiée ou retardée seront annulées. Toutes les participations et réclamations de prix sont soumises à vérification. La preuve de la soumission d'une inscription ne constitue pas une preuve de réception. Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Nul là où la loi l'interdit. Le commanditaire se réserve le droit de corriger toute erreur typographique, d'impression, de programmation informatique ou d'opérateur. Le fait que le commanditaire n'applique pas une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement officiel n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition du Règlement officiel est jugée invalide ou inapplicable, le Règlement officiel sera interprété conformément à ses modalités tout comme si la disposition invalide ou

inapplicable n'y figurait pas. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de faire passer un autre test d'aptitude s'il le juge approprié ou nécessaire pour se conformer aux lois applicables. Si une personne gagnante fait une ou plusieurs fausses déclarations dans tout document mentionné précédemment, elle peut être tenue de restituer rapidement au Commanditaire son prix ou sa valeur en espèces. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE PARTICIPANTE OU TOUT AUTRE INDIVIDU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES, ET LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'ENGAGER DES POURSUITES ET DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Pour toute question au sujet du Concours, communiquez avec le Service des adhésions du ROM en écrivant un courriel à [membership@rom.on.ca](mailto:membership@rom.on.ca).

© Musée royal de l'Ontario, 2022. Tous droits réservés.

